Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260504-D26_086-DE

Morlaix Communauté
Séance du lundi 4 mai 2026
Délibération D26-086

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 49
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Yvon Laurans

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Désignation de représentants au sein des instances portuaires au conseil d'exploitation des ports

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Suite au renouvellement du Conseil de Communauté il convient de désigner les membres des instances portuaires suivantes :

Le Conseil d'exploitation des ports

La régie des ports de Morlaix Communauté a pour objet l'aménagement, l'entretien et la gestion des activités commerciales et industrielles des ports relevant de sa compétence. Elle est administrée, sous l'autorité du Président et du Conseil de Communauté, par un Conseil d'Exploitation composé de quatorze membres (sept titulaires et sept suppléants) nommés par le Conseil de Communauté.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260504-D26_086-DE

Le Conseil d'exploitation est majoritairement composé d'élus communautaires, et peut également comprendre des membres n'appartenant pas au Conseil de Communauté mais devant être élus sur le territoire de Morlaix Communauté.

La composition du Conseil d'exploitation veille à assurer la représentation des instances décisionnelles de Morlaix Communauté. La présence de membres issus des communes d'implantation des ports d'intérêt communautaire est également nécessaire à la bonne articulation des politiques locales.

Les conseils portuaires des ports de Primel – Le Diben et de Morlaix

Dans chaque port maritime, les milieux professionnels, sociaux et associatifs ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements où sont situées les principales installations portuaires sont représentés dans un conseil portuaire.

Il est compétent pour émettre un avis, dans les conditions prévues au code des transports, sur les affaires du port qui intéressent les personnes morales et physiques concernées par son administration, notamment les usagers et obligatoirement consulté sur les objets suivants :

1° La délimitation administrative du port et ses modifications ;
2° Le budget prévisionnel du port, les décisions de fonds de concours du concessionnaire ;
3° Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port ;
4° Les avenants aux contrats de concession et les nouveaux contrats de concession ;
5° Les projets d'opérations de travaux neufs ;
6° Les sous-traités d'exploitation ;
7° Les règlements particuliers de police.

Le conseil portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économique, financier, social, technique et administratif. Il reçoit toutes observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.
Les statistiques disponibles portant notamment sur le trafic du port lui sont régulièrement communiquées.

Morlaix Communauté y dispose d'un siège et désigne son ou sa représentant(e) parmi les conseillers communautaires, Président du Conseil Portuaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier ses articles L1412-1 et L2221-14,

Vu les statuts approuvés par Délibération D18-067 du 26 mars 2018 relative à la transformation de la régie du port de Primel en régie des ports, et la modification des statuts par délibération D21-136 du 5 juillet 2021 portant à quatorze le nombre de ses membres (sept titulaires et sept suppléants) ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260504-D26_086-DE

Il est proposé de désigner les membres comme suit au Conseil d'exploitation des ports :

Titulaires	Suppléants
Arnaud FAVE	Guy PENNEC
Serge WLODARCZAK	Anne-Lise JACQ
Marion PICART	Alban LE ROUX
David GUYOMAR	Sébastien MARIE
Joseph IRRIEN	Philippe EUZEN
Jérôme PLOUZEN	Michael RESTIER
Jonas PLUSQUELLEC	Michel MADEC-CLEÏ

Vu le Code des Transports, et en particulier ses articles R5314-13 à R5314-27,

Vu la délibération D07-188 du 17 décembre 2007, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le transfert du port de Plougasnou (Diben) à Morlaix Communauté,

Vu la délibération D07-189 du 17 décembre 2007, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le transfert du port de Morlaix à Morlaix Communauté,

Il est proposé de désigner les membres comme suit aux conseils portuaires :

Titulaire Président des conseils portuaires des ports de Morlaix et de Primel – Le Diben	Suppléant
Arnaud FAVE	Jonas PLUSQUELLEC

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Yvon Laurans

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ